



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application de l'article 28 du Code des Marchés publics

Acte d'engagement

AE

OBJET : Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'un reportage photos dédié au Grand Tour des Ecrins et aux prestataires de services touristiques associés. Séjours itinérants dans les vallées du Parc national des Ecrins

Marché n° 2015-07

mai 2015

Date limite de remise des offres : Lundi 18 mai 2015 à 12h

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifié et dans les conditions de l'art.106 du code des marchés publics, facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne la partie des prestations à venir dans le cadre de ce marché.

Date Signature

ACTE D'ENGAGEMENT

Maîtres de l'ouvrage :

Parc National des Ecrins

Objet du marché :

Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'un reportage photos dédié au Grand Tour des Ecrins et aux prestataires de services touristiques associés. Séjours itinérants dans les vallées du Parc national des Ecrins

Mode de passation et forme de marché :

Marché public de prestations intellectuelles passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. le Directeur du Parc National des Ecrins

Coordonnateur du groupement :

M. le Directeur du Parc National des Ecrins

Comptables publics assignataires des paiements :

Madame l'agent comptable des parcs nationaux de France
Agence comptable du parc national des Ecrins
1037, rue JF Breton
Château La Valette
34090 MONTPELLIER

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT.....</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX.....</u>	<u>5</u>
2.1 - MONTANT DES PRESTATIONS.....	5
2.2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRIX.....	5
2.3 - MODALITÉ DE LA RÉMUNÉRATION.....	5
<u>ARTICLE 3 - DELAIS.....</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 4 - MODALITE DE REGLEMENT.....</u>	<u>6</u>
4.1 - CO TRAITANCE.....	6
4.2 – COMPTES.....	6
4.3 - DÉLAI DE RÈGLEMENT.....	7
4.4 - AVANCE FORFAITAIRE.....	7

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Le contractant est une entreprise individuelle

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant en mon nom personnel
- domicilié (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance des Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés publics ;

Je m'**ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

Le titulaire est un groupement solidaire de personnes :

Nous, soussignés, contractants solidaires, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées,

- Le mandataire du groupement :

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- -immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- 1er cocontractant personne morale

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- -immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- **2^{ème} cocontractant personne morale**

Monsieur(Nom et prénoms)
- agissant au nom et pour le compte de la société
- ayant son siège social à (Adresse complète et numéro de téléphone).....
.....
- immatriculé (e) à l'I.N.S.E.E. :
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :
- numéro d'identité d'établissement (NIC) :
- numéro SIRET :
- code d'activité économique principale (APE).....
- numéro d'identification au registre du commerce :

- après avoir pris connaissance des Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- et après avoir fourni les pièces définies aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

Nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant qu'entrepreneurs **groupés solidaires**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui nous concernent respectivement dans les conditions ci-après définies. Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

2.1 - Montant des prestations

Les prix sont réputés fermes

La commande portera sur les principes de communication suivants :

- Mise en situation de randonneurs à pied, à VTT et en âne.
- Portrait d'acteur économique photographié dans son environnement professionnel.
- Geste « métier », gros plan, clairement identifiable, symbole d'une profession ou d'une activité.
- Vue de l'environnement de l'activité : intérieur ou extérieur d'un bâtiment, point de vente, surface agricole.

Montant total HT.....

TVA au taux de % soit montant TVA

Montant TTC

Montant **total** TTC (en lettres).....
.....
.....

2.2 - Conditions générales des prix

Les prix :

- a) sont fermes pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement.
- b) comprennent les éléments de mission définis au C.C.T.P.

2.3 - Modalité de la rémunération

En cas de co traitance, un tableau doit être annexé à l'acte d'engagement précisant la part attribuée à chaque cotraitant.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les prestations seront exécutées dans le délai global maximum de 4 mois, à compter de la notification du marché réparti comme suit :

- La totalité des reportages et la fourniture des photos devront être réalisés avant le 15 septembre 2015.
- Néanmoins, deux livraisons partielles devront être effectuées, en fonction du planning de reportage, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

ARTICLE 4 - MODALITE DE REGLEMENT

4.1 - Co traitance

En cas de co traitance, un tableau doit être annexé à l'acte d'engagement précisant la part attribuée à chaque cotraitant.

4.2 – Comptes

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointe en annexe. Joindre un RIB.

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

2ème cotraitant

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

3ème cotraitant :

Compte ouvert au nom de
Sous le numéro :
Code Banque
Code Guichet
N° compte
Clé RIB
Banque
IBAN

4.3 - Délai de règlement

Le délai maximum de paiement des acomptes est de : 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le prestataire. Le délai maximum de paiement du solde est de 30 jours, à compter de l'acceptation du décompte général.

4.4 - Avance forfaitaire

Une avance forfaitaire est prévue pour tout marché d'un montant supérieur à 50 000 euros HT.

Les conditions de versement de cette avance et les garanties à mettre en place par l'entreprise sont indiqués au CCAG.

Toutefois, les entreprises désignées ci-après, conservent la faculté de signifier qu'elles :

- refusent de percevoir l'avance
 acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

VISA DU CONTROLEUR FINANCIER

A
Le

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

**Le pouvoir adjudicateur habilité par un
arrêté du 19 novembre 1999**

A

Le

L'offre est acceptée pour un montant global de : € HT
soit € TTC.